

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM., Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, C. DESPOND, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, M. J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, C. LUZZATTO, C. MASTOURA, F. OSMANI, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

Sont excusés: MM. D. BOCCARD, M. CHAMBERS, A. JIMENAY, A. MIZRAHI et Y. de PREVILLE.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

M. Ragavan ouvre la séance à 18h35.

ORDRE DU JOUR

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Résolution n° 2010-01 présentée par Mmes Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto et MM. Jacques Charpier, Philippe Hamann, Emile Hubert, Arthur Jimenay, Chadli Mastoura, François Hernot (président), membres présents de la commission des sports, affirmant le besoin de maintenir deux patinoires à Meyrin et de mettre en œuvre l'assainissement de la patinoire extérieure. **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, AIM).
4. Résolution n° 2010-02 présentée par Mme Renée Ecuyer, au nom du groupe radical, demandant l'installation d'un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal.

5. Motion n° 2010-01 proposée par M. Yvon de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à une mesure de protection des cyclistes, personnes en fauteuil roulant et cyclomotoristes par rapport aux rails du TCMC sur la commune de Meyrin.
6. Projets de résolutions.
7. Projets de motions.
8. Propositions individuelles.
9. Questions.

* * *

A la demande de M. Brulhart, **M. Ragavan** invite l'assemblée à observer une minute de silence pour le peuple haïtien.

M. Ragavan fait part de modifications dans l'ordre du jour: faisant suite au drame survenu en Haïti, le Conseil administratif propose d'introduire une délibération urgente qui est acceptée à l'unanimité.

Par ailleurs, suite au courrier daté du 18 janvier 2010 du service des votations et élections, le président du Conseil municipal demande que l'assermentation de Mme Christiane Despond, en remplacement de Mme Sasá Hayes, soit ajoutée.

* * *

1. **Assermentation de Mme Christiane Despond en remplacement de Mme Sasá Hayes, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de **M. Ragavan**, président, à l'assermentation de Mme Despond, nouvelle conseillère municipale remplaçant Mme Hayes, démissionnaire.

Ayant pris place à la table du Conseil municipal, **Mme Despond** fait part de sa démission du parti radical et informe que, par conséquent, elle siègera hors-parti.

A ce sujet, **M. Ragavan** lui rappelle l'art. 5 alinéa 3 et 4 du règlement du Conseil municipal:

" Art. 5 Membres du Conseil municipal hors-parti

³ *Le membre du Conseil municipal hors-parti ne peut exercer les fonctions de président du Conseil municipal ou de membre du bureau. Il conserve son droit de vote, de participation aux débats et d'indemnisation lors des séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal.*

⁴ *Le membre du Conseil municipal hors-parti ne peut pas siéger dans les commissions permanentes et ad-hoc. Il ne peut donc pas exercer les fonctions de président ou de vice-président. Lorsque le membre du Conseil municipal devient hors-parti, il est remplacé au sein des commissions permanentes et ad-hoc par un membre du groupe politique auquel il appartenait."*

* * *

2. Communications du Bureau

M. Tremblet explique que le Bureau a reçu deux lettres concernant les bus de rabattement. La première émane de Mme Rose-Mary Guichoud que le Bureau a décidé de ne pas lire, puisqu'elle contient beaucoup de détails. En résumé, elle déplore que la ligne 57 ne soit pas en activité le dimanche.

M. Tremblet donne ensuite lecture d'une lettre signée par une trentaine de personnes et envoyée par Mme Brigitte Loquercio, concernant le nouveau réseau de bus de rabattement Village-Cité.

a. Lettre de Mme Loquercio, datée du 3 janvier 2010, concernant le nouveau réseau de bus de rabattement Village-cité.

*"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vous n'êtes pas sans ignorer que, depuis l'introduction du nouvel horaire TPG et le grand chambardement suite à l'arrivée du tram à Meyrin, les habitants du village et de ses environs ont été oubliés.

La suppression des bus 28 et 55, arrêt Meyrin-Village, porte un grave préjudice aux habitants de ce quartier qui désirent se rendre au centre commercial. Ils sont nombreux et leurs déplacements sont fréquents.

Alors que les autorités prônent la mobilité douce et recommandent d'utiliser les transports publics, le changement apporté par les TPG est tout sauf une amélioration. Il semblerait que les autorités meyrinoises aient donné leur aval.

Imaginez un seul instant les difficultés que la nouvelle donne représente pour les personnes âgées à mobilité restreinte, une maman avec pousse-pousse et des enfants ou une personne handicapée qui doit descendre du bus pour prendre le tram ou vice-versa.

Une ligne directe entre le village et la cité est impérative. A noter qu'actuellement, il n'y a aucun abri aux nouveaux arrêts TPG. Pour vous en convaincre, faites une seule fois le trajet village-cité et retour avec des emplettes avec le nouveau système mis en place par les TPG et vous comprendrez sans peine le mécontentement des villageois ! Pour ceux qui utilisent leur voiture, il n'y a aucun problème. Ceux qui, volontairement, laissent leur voiture au garage, doivent-ils reprendre leurs anciennes habitudes et polluer l'atmosphère ? Etes-vous d'accord ?

Vous en conviendrez cette solution va à l'encontre du bon sens. Elle est une régression par rapport à la situation antérieure... Aussi, les quelques signataires de cette protestation ne représentent-ils qu'une infime partie des personnes qui font appel à votre bon sens et à l'esprit d'équité qui vous anime.

Nous espérons que cette démarche sera entendue et prise en considération par votre assemblée. Nous suggérons, entre autres, que les conseillers municipaux, membres du Grand Conseil, interviennent vigoureusement lors des débats qui auront lieu prochainement au législatif cantonal.

Dans l'attente de vos nouvelles et avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués."

Signé par une trentaine d'habitants

M. Tremblet précise que ce sujet donnera lieu à une communication du Conseil administratif.

M. Schweizer demande que la lettre de Mme Rose-Mary Guichoud soit lue en dépit de sa longueur et de ses détails, car il estime peu respectueux de ne pas le faire.

M. Ragavan précise que, lorsque des lettres sont similaires, le Bureau a parfaitement le droit de ne pas les lire, droit qui est précisément stipulé dans le règlement du Conseil municipal. Etant donné le peu d'objets à l'ordre du jour, le Président décide néanmoins de déroger à la règle et accepte de donner lecture de la lettre en question.

b. Lettre de Mme Rose-Mary Guichoud, datée du 16 décembre 2009, concernant les TPG à Meyrin.

*"Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Le dimanche, la ligne 57 n'est pas desservie.

Je vous joins deux pages concernant l'horaire pour mon prochain départ dimanche 20 décembre. Comme vous pouvez le constater, il me faudra 1h45 pour me rendre à l'aéroport avec valises et bagage à main. Avec le bus 28 (jours de la semaine, dimanche et fériés), il ne fallait que 14 minutes environ. Grâce à ce bus 28, il m'était aisé d'aller prendre mon train à l'aéroport, les cars Buchard ou l'avion. Ce bus me facilitait mon manque de mobilité (hernie discale et arthrose de la hanche).

La gare de Cornavin sera bientôt en travaux, alors facilitons l'accès à la gare de l'Aéroport!

L'Etat de Genève a fait cette gare avec nos impôts !!!

Dimanche 13 décembre, Mme Betschart a fait la même remarque que moi: pas de bus 57 à l'arrêt ZIMEYSA ! D'autre part, le quartier des Champs-Fréchets où j'habite, il n'y a plus moyen, le dimanche, d'aller à l'hôpital de la Tour (visite ou urgence).

Un vrai parcours du combattant !

Les Meyrinois sont les dindons de la farce. Il ne fait pas bon de devenir vieux ici à Champs-Fréchets. Je suis écœurée du peu d'écoute de la population par les élus de notre commune.

J'espère que les trottoirs seront mieux dégagés en période de neige pour aller de notre quartier à l'arrêt de tram Gravière et pas seulement sablés et salés !

Rendez-vous aux prochaines élections.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Rose-Marie Guichoud

c. Lettre de Mme et M. Szabó, datée du 10 décembre 2009, concernant l'accès à l'immeuble 33 à 43 avenue Ste-Cécile adressée à M. Hostettler de l'office cantonal de la mobilité

Mme Ecuyer procède à la lecture de cette lettre:

"Monsieur,

En date du 23 juin 2008, nous vous avons adressé une pétition signée par les habitants de l'immeuble ci-dessus, demandant de mettre en place une présélection pour permettre l'accès à l'immeuble afin d'assurer la sécurité de la circulation dans cette zone.

Suite à votre visite sur les lieux, nous vous remercions d'avoir pu remédier au problème de l'accès à l'immeuble avec la mise en place d'une signalisation.

Cependant, depuis la fin des travaux d'aménagement du tram le 9 courant, la présélection a été supprimée et il faut à nouveau se rendre jusqu'à Champs-Fréchets pour faire demi-tour devant l'école afin de pouvoir accéder à l'entrée de l'immeuble, ce qui pose un problème de sécurité pour les enfants de l'école.

Nous vous prions donc de supprimer les deux flèches directionnelles d'aller tout droit et de remplacer la double ligne blanche sur environ 3 mètres par une ligne pointillée, comme c'est le cas pour d'autres immeubles de l'avenue Ste-Cécile; ce qui permettra de tourner à gauche sans empiéter sur la largeur de la chaussée et donc de résoudre de manière simple ce problème de sécurité.

Afin de pouvoir vous rendre compte de la situation pour pouvoir accéder à notre requête, je vous prie de m'accorder une entrevue sur le site à votre plus proche convenance.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

A. Szabó

Mme Ecuyer fait part d'une deuxième lettre tout à fait similaire qu'elle ne lira pas.

* * *

d. Lettre de M. Fabien Grognuz, président du Parlement des jeunes

M. Ragavan procède à la lecture du courrier daté du 13 décembre 2009:

"Monsieur le Président du Conseil municipal,

En tant que nouveau président du Parlement des jeunes de Meyrin, je me permets de vous écrire pour vous présenter le nouveau bureau du parlement qui comporte 3 membres:

Fabien Grognuz, président,

*Maurice Amato, vice-président
Samuel Joseph, trésorier*

Nous avons de nombreux projets pour la commune de Meyrin et comptons bien les faire aboutir. Nous aimerions disposer d'un mur pour faire des graffitis. Cet espace permettrait à des jeunes de s'exprimer tout en ne dégradant pas d'autres murs. Un projet similaire a pu voir le jour sur la commune de Vernier.

De plus, nous envisageons également de nous faire mieux connaître auprès des jeunes meyrinois en mentionnant nos actions dans le Meyrin Ensemble et en distribuant des flyers et en imprimant des affiches que nous mettrons dans les collèges, écoles de commerce et cycles.

En outre, nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'association Kameleon festival. Celle-ci s'occupe, chaque année, d'organiser un festival sur la Commune. Nous n'avons pas voté sur cet objet.

En espérant une bonne réception de cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Fabien Grognuz
Président du Parlement des jeunes*

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 17.11.2009 – question de M. Dumalle

Patrouilleuse scolaire au giratoire de l'avenue Ste-Cécile et avenue de Mategnin

Deux enquêtes ont été effectuées du 25 au 29 juin 2007 et du 10 au 14 novembre 2008 et les résultats ont démontré que le nombre d'enfants traversant à cet endroit ne justifiait pas la présence d'une patrouilleuse scolaire.

Au début de l'année 2009, une nouvelle analyse a été faite conjointement avec la Brigade d'éducation de prévention de la Gendarmerie et dans un écrit daté du 17 mars 2009, celle-ci nous précisait avoir observé le bon comportement des conducteurs et des piétons dans ce giratoire. Elle relevait également le petit nombre d'enfants traversant à cet endroit et une bonne visibilité. Dès lors, la brigade ne voyait pas la nécessité que ce passage soit protégé par une patrouilleuse.

Comme des modifications des flux routiers vont se produire au terme du chantier du TCMC, nous envisagerons une nouvelle analyse à ce moment-là.

Par ailleurs, la Commune se met à disposition des parents concernés pour les accompagner, s'ils le souhaitent, dans une démarche de type pédibus.

Séance du 15.12.2009 – question de Mme Riman

Travaux d'aménagements du TCMC à l'avenue de Vaudagne

Nous vous rappelons que les barrières ont bien été posées dans un but sécuritaire et non pas pour éviter le stationnement et c'est également par souci de sécurité qu'elles ne sont pas trop longues, puisque nous ne voudrions pas que des piétons se fassent piéger entre un tram et une barrière.

Par ailleurs, la Commune n'envisage pas de disposer des bacs à fleurs à proximité du tram, car ceux-ci masqueraient la visibilité des conducteurs et pourraient constituer une source d'accidents.

Lorsque la Commune a sollicité la Direction Générale de la Mobilité (DGM) pour le marquage d'un passage piétons et d'un « kit-école » incluant une limitation de vitesse à 40 km/h, ces aménagements nous ont été refusés.

A force d'insister, nous avons finalement obtenu l'autorisation de marquer le passage pour piétons, ceci à titre exceptionnel.

Durant les premières semaines de la mise en fonction de cette nouvelle ligne de trams, les APM (Agents de la police municipale) ont été très présents aux heures d'entrée et de sortie des classes. Leur constat est positif, puisque, dans l'ensemble, les enfants se montrent attentifs et prudents.

Le carrefour formé par les avenues de Vaudagne et de François-Besson étant maintenant géré par des signaux lumineux, la police municipale étudie l'éventuel déplacement de la patrouilleuse scolaire sur le passage pour piétons situé au bas du Passage de la Fin.

Séance du 15.12.2009 – question de Mme Girardet

Patrouilleuse scolaire à la rue De-Livron

Jusqu'à ce jour, il y a deux patrouilleuses scolaires sur la rue De-Livron. La première se trouve à la hauteur de la rue Gilbert et la seconde à la hauteur de la station-service, en face de l'entrée du parking P1 du centre commercial.

Placer une 3^{ème} patrouilleuse sur cette même rue, sur un tronçon de 200 mètres, nous paraît excessif.

Séance du 15.12.2009 – questions de Mme Ecuyer

Equipement des jeunes cyclistes

M. Balsiger, responsable de la mobilité au SUTPE, étudie actuellement la possibilité de mettre en place ponctuellement des stands de réparation de vélos à proximité des écoles avec distribution de kits d'éclairages.

Cette action sera menée en partenariat avec des magasins de sports.

Barrière entre la rue des Boudines et l'avenue de Vaudagne

Dans le courant du mois de janvier, la Commune, de concert avec le Canton, va étudier l'opportunité d'aménager une barrière à la fin du chemin qui relie la rue des Boudines et l'avenue de Vaudagne, entre les immeubles sis aux 50-70 et 70-80 de cette avenue.

Séance du 15.12.2009 – questions de M. Boccard

Arrêts du bus de rabattement n° 56

Concernant cette ligne provisoire, qui sera supprimée dès la mise en service de la Direttissima, les arrêts urbains à l'intérieur de la Cité seront aménagés au moyen d'abris de type « City 90 » identiques aux abris de bus communaux.

Disparition de l'arrêt Maison Vaudagne du bus n° 56

Le 8 janvier dernier, la Commune a interpellé la direction des TPG qui étudie la possibilité de rétablir un arrêt « sur demande » à l'emplacement de l'ancien arrêt. Les TPG nous apporteront une réponse à la fin du mois de janvier.

Séance du 15.12.2009 – question de M. Schweizer

Nuisances sonores occasionnées par les trams

La direction des TPG a répondu que le dispositif de sécurité des véhicules consistait à donner un coup de sonnette automatique lors de chaque redémarrage du véhicule et principalement aux terminus.

Des modifications techniques sont en cours sur l'ensemble de la flotte pour supprimer cette nuisance.

Séance du 15.12.2009 – question de M. Jimenay

Eclairage public au 50-60, avenue de Vaudagne

Une diminution de 50% de la puissance sera opérée en janvier et des corrections d'orientation des sources lumineuses ont déjà été effectuées. Les SIG doivent trouver une juste synthèse entre un niveau d'éclairage assurant la sécurité, la limitation des nuisances pour les riverains et des économies d'énergie.

Séance du 15.12.2009 – question de M. Chambers

Questionnaire de satisfaction concernant le journal Meyrin Ensemble

Comme l'atteste le procès-verbal de la commission information & communication du 17 septembre 2009, ladite commission n'a formellement pris aucune décision sur la présentation préalable du questionnaire d'enquête aux commissaires. Deux intervenants ont certes abordé cette question sans que la commission ne la valide. La décision relative à l'enquête a porté uniquement sur son principe, et non pas sur ses modalités opérationnelles.

Direttissima

Nous vous informons que l'approbation des plans a été accordée pour le tronçon Direttissima le 8 janvier 2010. Cette décision signifie que le département cantonal peut commencer les travaux sur le tronçon situé entre l'arrêt Jardin alpin et le carrefour route de Meyrin et l'avenue de Vaudagne au terme du délai d'opposition de 30 jours.

Audits énergétiques

Nous portons à votre connaissance que les audits énergétiques et architecturaux ont débuté et les premiers résultats seront disponibles d'ici juin 2010.

Une subvention de CHF 80'000.- a été officiellement octroyée par le Fonds énergie des collectivités publiques.

Thermographie aérienne

Les résultats de la thermographie aérienne sont désormais consultables sur Internet. Le lien est disponible sous www.meyrin.ch/energie.

Promotion abonnements TPG

La promotion de CHF 150.- sur les **nouveaux** abonnements TPG à l'intention des habitants sera reconduite cette année. Les inscriptions se feront au mois de juin et les abonnements seront délivrés pour la rentrée scolaire à la réception de la Mairie. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

Le renouvellement des abonnements n'est pas concerné par cette action.

Institutions de la petite enfance – démission d'un responsable

Nous vous informons que M. Frank DIAZ, responsable des institutions de l'espace de vie infantile de Champs-Fréchets et de la garderie Arc-en-ciel depuis le printemps 2008, a donné sa démission en invoquant des raisons personnelles pour fin mars 2010.

Nous avons estimé préférable qu'il ne reprenne pas son activité après les congés de fin d'année. Afin que les équipes éducatives puissent organiser et assumer les activités durant la période de transition, son cahier des charges sera assuré conjointement par Mme Anne KUMMER, responsable du service de la petite enfance, et les deux adjointes des deux institutions Mmes Marie-Christine JOTTERAND et Julia BURETTE.

Nous tenons à remercier M. Frank DIAZ pour le remarquable travail accompli qui a permis, notamment, l'ouverture de l'EVE de Champs-Fréchets dans d'excellentes conditions.

Lignes de bus de rabattement

La Commune a reçu de nombreux courriers exprimant l'insatisfaction d'usagers des transports publics au sujet des lignes de bus de rabattement. Si d'aucuns se félicitent de l'arrivée du tram, d'autres se plaignent du tracé des lignes de bus, de la suppression des arrêts sur les avenues de Vaudagne et de Louis-Casaï ou de la vétusté des véhicules. La fréquence de la ligne 57 n'est pas assez élevée. La ligne 56, quant à elle, ne relie pas le Village à la Cité.

Les détails d'exploitation du réseau actuel n'ont été rendus publics qu'après la mise en service du tram à la mi-décembre 2009. En effet, les fréquences des bus, l'absence de desserte de la ligne 57 le dimanche et la suppression de deux arrêts n'ont été dévoilés qu'à ce moment-là.

Le Conseil administratif se déclare profondément insatisfait de cette situation. En application des résolutions n° 2009-18 et 2009-19, il continuera à faire fermement pression tant sur les Transports Publics Genevois que sur le Canton pour améliorer la desserte. En effet, dès la mise en service du réseau actuel de bus en décembre 2009, des courriers ont été envoyés au Conseil d'État, au Grand Conseil, à la Direction des TPG, à la Direction Générale de la Mobilité et des séances ont été organisées avec les TPG.

Plus particulièrement, le Conseil administratif demande:

- que la fréquence de la ligne 57, reliant l'Aéroport à la Gare de Meyrin Vernier, soit améliorée et étendue dans son exploitation en soirée et le dimanche,
- que la ligne 56, reliant Meyrin-Village au CERN, relie également le Village à la Cité, et que l'arrêt supprimé sur l'avenue de Vaudagne soit rétabli,
- que l'arrêt supprimé sur l'avenue Louis-Casaï soit rétabli,
- que les bus utilisés aient un plancher abaissé pour faciliter l'embarquement des poussettes et des personnes à mobilité réduite et
- qu'une information détaillée parvienne à temps aux usagers des transports publics, en particulier lors des changements d'étapes en fin d'année.

* * *

4. **Délibération n° 2010-01 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à Médecins Sans Frontières Suisse (MSF – Suisse) pour les soins à prodiguer aux survivants du séisme ayant frappé la capitale haïtienne Port-au-Prince le 12 janvier 2010.**

Mme Boget souligne la situation dramatique dans laquelle se trouve la population haïtienne, puisque, suite au séisme, la ville de Port-au-Prince et particulièrement ses infrastructures, ont subi des dommages conséquents. Elle rappelle que Haïti est un des pays les plus pauvres au monde. Elle fait part des liens que la Commune de Meyrin entretient avec des associations partenaires travaillant sur place. Ces dernières ont mis en avant l'état de désolation dans lequel se trouve le pays et ont sollicité une aide urgente.

Actuellement, au vu du nombre de décès, les dangers les plus importants pour la population sont les risques de propagation de maladies et les épidémies. Cependant, les besoins en eau et en nourriture sont aussi avérés, tout comme la nécessité de mettre en place des abris pour les blessés et les sans abris, évaluée à 2 millions de personnes.

La Commune souhaiterait apporter une aide pour les premiers secours et est consciente qu'une deuxième étape devra se concentrer sur la reconstruction du pays.

Mme Boget propose de soutenir l'action de Médecins Sans Frontières, avec qui la Commune a déjà eu l'occasion de collaborer et dont elle voudrait souligner le grand professionnalisme.

Elle déclare que le dimanche 17 janvier déjà, un avion avec 38 tonnes de matériel, affrété par Médecins Sans Frontières, atterrissait à Port-au-Prince. **Mme Boget** rappelle que cette organisation est présente sur le territoire haïtien depuis 19 ans, qu'elle était pratiquement la seule organisation active avant le séisme et qu'elle y possède ses propres hôpitaux.

L'objectif de Médecins Sans Frontières est de construire un hôpital gonflable pour pouvoir octroyer les premiers soins d'urgence. Les coûts sont évalués entre 37 à 40 millions de francs.

Mme Boget demande au Conseil municipal d'avoir le même geste de solidarité envers la population haïtienne que celui dont il avait fait preuve pour les victimes du Tsunami en soumettant au vote un montant de CHF 100'000.-.

Comme personne ne s'oppose à l'entrée en matière de cette délibération, **M. Ragavan** ouvre le débat.

M. Schweizer remercie le Conseil administratif d'avoir préparé aussi rapidement une délibération sur cette situation dramatique. Il propose d'aller plus loin par la suite, car un travail de reconstruction conséquent est à prévoir, qui pourra être soutenu à travers différents projets par la commission d'aide au développement. Il déclare que l'UDC votera favorablement cette délibération et espère que le Conseil municipal en fera de même.

Vu le caractère urgent de la délibération, **M. Ragavan** précise que le Bureau propose le vote immédiat, qui est accepté à l'unanimité.

M. Ragavan met aux voix la délibération n° 2010-01

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à Médecins Sans Frontières Suisse (MSF – Suisse) pour les soins à prodiguer aux survivants du séisme ayant frappé la capitale haïtienne Port-au-Prince le 12 janvier 2010

Vu le séisme d'une magnitude de 7.0 sur l'échelle de Richter qui a frappé Port-au-Prince;

Vu que la capitale a été massivement endommagée;

Vu le nombre fort élevé de blessés (250'000) et de sans-abris (1'500'000);

Vu la rareté des structures médicales existantes avant le séisme;

Vu que les structures médicales existantes ont été largement détériorées, affaiblissant sévèrement le système de soins;

Vu l'urgence d'assurer les premières mesures d'aide médicale en termes de soins (brûlures), d'interventions chirurgicales et de distribution de médicaments;

Vu l'expérience de 19 années de Médecins sans Frontières en Haïti;

Vu que Médecins sans Frontières était déjà actif à Port-au-Prince au moment du séisme;

Vu l'afflux de blessés vers les hôpitaux de Médecins sans Frontières;

Vu que Médecins sans Frontières entend augmenter son équipe de professionnels de la santé à Port-au-Prince de 70 personnes;

Vu que le budget alloué pour l'année 2010 sous la rubrique No 58.300.367.11 *Aides aux victimes de régions sinistrées* est insuffisant pour contribuer significativement à l'ampleur des besoins;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 janvier 2010,

DECIDE

PAR 25 VOIX, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à financer un versement unique à Médecins sans Frontières Suisse pour les soins à prodiguer aux survivants du séisme ayant frappé la capitale haïtienne Port-au-Prince, le 12 janvier 2010,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales et de les imputer dans le budget de fonctionnement sous la rubrique No 58.400.367.11 *Aides aux victimes de régions sinistrées*,
3. que ce crédit budgétaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

5. **Résolution n° 2010-01 présentée par Mmes Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto et MM. Jacques Charpier, Philippe Hamann, Emile Hubert, Arthur Jimenay, Chadli Mastoura, François Hernot (président), membres présents de la commission des sports, affirmant le besoin de maintenir deux patinoires à Meyrin et de mettre en œuvre l'assainissement de la patinoire extérieure. Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, AIM).**

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"En présence de M. Devaud, conseiller administratif, de MM. Genequand et Omarini de l'administration et après les salutations d'usage, M. Hernot, président de la commission des sports, indique que le sujet de ce soir est la délibération n°05/2007, ajournée en mai 2007. La patinoire couverte étant en fonction depuis presque un an, il devient indispensable de se prononcer sur cet objet.

M. Devaud précise les points suivants: voulons-nous oui ou non conserver et assainir la patinoire extérieure ? La patinoire couverte a été demandée après que la patinoire extérieure eut été construite pour faire face aux besoins en surface de glace de plus en plus nombreux.

Lors de la séance du 26 novembre dernier, les clubs se sont montrés inquiets de savoir si la patinoire extérieure allait être conservée. Il est bien évident qu'une 3ème patinoire est exclue.

Avec la création du projet des Vergers, l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) exige le remplacement de l'ammoniaque par de l'eau glycolée, exigence fédérale liée à l'OPAM (ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs).

D'où la question qui s'adresse au Conseil municipal de cette législature: voulons-nous conserver la patinoire extérieure ? Une résolution au nom de la commission des sports, déterminant si une majorité du Conseil municipal y serait favorable, devrait être proposée.

Selon M. Genequand, chef de service, il y a deux questions: celle du maintien des deux patinoires et celle de la remise à jour de la délibération n°5/2007. Il nous présente le document intitulé "Rénovation patinoire extérieure".

Puis un débat passionné et passionnant s'engage entre les membres de la commission.

Un commissaire souligne l'importance du besoin sportif. Si le football ne manque pas de terrains sur le canton, Genève souffre clairement d'un manque de patinoires. Il estime qu'il s'agit d'un besoin cantonal et qu'il est donc primordial de la garder. Dix millions ont déjà été investis dans cette patinoire, il serait donc aberrant de la fermer.

Un autre commissaire, content que l'on relance le débat, s'interroge toutefois sur la plus-value qui était de CHF 1'800'000.- à l'époque et ce qu'il en advient aujourd'hui. La proposition du dépôt de résolution lui semble évident.

Un commissaire vert souhaiterait une alternative respectueuse envers l'environnement, moins gourmande en énergie et à même de répondre aux besoins. Il ne s'oppose pas à la patinoire, mais n'encourage pas une remodernisation de celle-ci.

Il souhaiterait voir ce que propose le marché, la solution résidant peut-être dans de nouvelles techniques.

Comme le relève un commissaire, la patinoire extérieure est la seule existante, non seulement sur le canton, mais en Suisse romande.

Une commissaire, sachant que la patinoire des Vernets vient d'être refaite, s'informe sur les techniques utilisées.

M. Genequand indique que les Vernets ont utilisé sept tonnes d'ammoniaque, qu'ils subissent des contraintes drastiques en termes d'exploitation et de sécurité. En réponse au commissaire vert, il existe trois variantes possibles pour la glace ; une détente directe de CO₂, mais qui pose des difficultés au niveau de la pression, système qui convient mieux aux congélations allant aux alentours de -20°C, et non -5°C comme c'est le cas pour la patinoire.

La deuxième solution consiste en de l'ammoniaque en débit direct et la troisième est celle de l'ammoniaque et de l'eau glycolée. Il souligne le fait que la patinoire intérieure actuelle a été pré-équipée avec des tuyaux allant vers l'extérieur, et cela impose la même technique pour la patinoire extérieure. Actuellement, nous possédons deux compresseurs de 90kW qui assurent la production de froid et un troisième serait ajouté pour refroidir les deux patinoires.

Une commissaire socialiste estime que ce n'est pas à la commune de Meyrin de s'occuper des lacunes du canton, et mentionne les communes de Plan-les-Ouates et de Carouge. Pour elle, un problème se pose au niveau du coût de fonctionnement avec une différence d'environ CHF 400'000.- entre l'utilisation d'une patinoire ou de deux. Elle désire connaître la fréquentation du public les jours de mauvais temps et estime finalement qu'on ne devrait pas conserver la patinoire extérieure.

Un commissaire remet l'église au milieu du village; l'objectif de la commission des sports est de définir les besoins. Il serait aberrant de renoncer à cet outil du patrimoine. Il faut trouver la meilleure solution et continuer à susciter l'envie du sport chez les jeunes.

Un autre se dit favorable à l'eau glycolée et rappelle qu'il y a déjà un pré-équipement pour amener l'eau glycolée à l'extérieur. Cet aménagement avait été décidé par notre Conseil municipal en ajoutant CHF 100'000.- de crédit supplémentaire au crédit de construction de la patinoire couverte.

Puis, M. Devaud explique que, suite à une assemblée convoquée par M. Tornare sur une réflexion globale dans le canton de Genève, des démarches dans d'autres communes existent, l'on parle de développement PPP, partenariat public/privé. Pour éviter que leur commune ne soit une cité-dortoir, ils doivent favoriser les lieux de rencontre. À la demande actuelle déjà forte, il rappelle qu'il faut encore prendre en compte l'évolution démographique, et qu'un tiers des futurs enfants fera du sport. Il estime que, pour un coût d'environ deux millions, nous pourrions créer une action pour la satisfaction des citoyens, qui favoriserait également l'intégration. La démarche lui paraît, par conséquent, indispensable.

Les Verts rappellent qu'ils ne s'étaient pas opposés à la patinoire extérieure, mais aujourd'hui, la situation est écologiquement insupportable. Pour eux, la solution se trouve dans l'intercommunalité.

Le président résume la situation et annonce que nous allons devoir nous prononcer sur la volonté de conserver la patinoire extérieure, sur une proposition des Verts de demander une alternative sur les types de production de glace possibles, et sur la proposition de l'administration de lancer une résolution.

Un commissaire propose de charger le Conseil administratif de s'assurer de la bonne technique pour fournir le froid avec un minimum de perte d'énergie avant d'envoyer la délibération. Mais, après quelques explications techniques convaincantes, il renonce à l'amendement et souhaite que la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments trouve, elle, la solution la meilleure.

La commissaire socialiste estime qu'il serait bon de savoir qui consomme quoi entre les patinoires, les terrains de football et le boudodrome. Elle juge que cela devrait être le souci de l'administration. Elle désire retirer son nom de la résolution, tout comme les Verts qui décident de ne pas figurer sur celle-ci.

M. Genequand indique en complément d'information qu'ils sont actuellement en phase de rodage de la patinoire. Ils relèvent le compteur tous les jours. Les dépenses énergétiques sont maintenant ajustées par les ingénieurs afin d'avoir de meilleurs rendements que lors de la mise en service.

Enfin, M. Devaud tient à rappeler que grâce au logiciel Speedykon, ils vont pouvoir affiner la dépense d'énergie par bâtiment. Il trouve positif le fait de chercher des solutions de manière intercommunale, mais il reste beaucoup de travail avant que l'ACG parvienne à mettre en place une politique d'intercommunalité.

Le commissaire vert retire sa proposition par manque d'arguments précis concernant une solution autre à l'eau glycolée.

Le président passe au vote:

Qui estime que le maintien de la patinoire extérieure est nécessaire ?

Le vote est accepté par 8 oui 3 non et 0 abstention.

Qui soutient la résolution n° 2009-01 affirmant le besoin de maintenir deux patinoires à Meyrin et de mettre en œuvre l'assainissement de la patinoire extérieure ?

Le vote est accepté par 8 oui 3 non et 0 abstention.

C'est à la suite de ce préavis favorable de la commission des sports que vous avez ce soir cette résolution devant vous.

Merci de votre attention."

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Ragavan** ouvre le débat.

M. Dumalle remercie Mme Girardet pour son rapport et fait part de la déclaration des Verts:

"Les Verts se sont toujours déclarés favorables à la construction d'une patinoire couverte, en remplacement de la patinoire actuelle beaucoup trop gourmande en énergie. Ils estiment aussi que nos investissements pour le sport ne peuvent pas uniquement s'appuyer sur les besoins des uns et des autres. Des besoins qui sont, par ailleurs, stimulés par l'offre. L'intérêt que porte la population pour le sport dépend certes de la popularité dont jouit ce sport, mais aussi des installations sportives disponibles. Ainsi, le ski et le snowboard sont beaucoup plus populaires auprès des jeunes en Valais qu'à Genève. Si nous disposions d'installations nécessaires dans notre canton, il y a fort à parier que les sports de glisse jouiraient du même engouement qu'en Valais. Si l'on tient compte des résultats de l'équipe phare genevoise de hockey, ainsi que ceux de l'équipe féminine des Trois Chênes, on peut tout à fait imaginer que ce club meyrinois de hockey ait besoin d'autant de pistes de patinage que le Meyrin FC dispose de terrains de football. Les besoins des clubs ne peuvent donc pas être notre seul critère. Or, c'est le seul qui ait été évoqué et répété en commission des sports. Nous, ce qui nous intéresse, est de déterminer s'il est judicieux de soutenir un tel investissement et l'augmentation des futurs budgets de fonctionnement qu'il induit. Ce n'est pas uniquement les besoins des clubs, mais aussi la proportion de meyrinois-es pratiquant ce sport au sein des dits clubs, son accessibilité à toutes les bourses et son impact sur l'environnement et donc sur la planète.

Il est louable de vouloir faire faire du sport à nos jeunes, mais il est également important de leur laisser une planète aussi propre que possible. En résumé, ces considérations invitent à ne pas soutenir aveuglément cette résolution, mais à s'accorder un temps de réflexion et d'études. C'est pourquoi, en commission, nous avons demandé à connaître les coûts en énergie de la patinoire en plein air, bref son impact environnemental.

On a été incapables de nous répondre. Cela n'intéresse visiblement pas le service des sports et le Conseil administratif. Ce n'est pourtant pas un calcul bien compliqué à réaliser. On nous a même reproché de vouloir, d'une part, engager des frais supplémentaires pour l'énergie verte et de nous montrer pingres, d'autre part, lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins de clubs, c'est-à-dire de vouloir dépenser d'un côté environ CHF 50'000.- par an et ne pas vouloir d'un autre CHF 100'000.- ou 200'000.- de plus par an pour un investissement de plus de deux millions de francs. Or, notre position résulte de la même inquiétude et d'une même urgence, dont il faut peut-être prendre conscience réellement.

Il est impératif aujourd'hui d'investir dans les énergies renouvelables, mais compte tenu du fait qu'elles ne vont pas suffire à satisfaire toutes les demandes, il faut aussi prendre des mesures d'économie d'énergie et arrêter le gaspillage. Ce qui, au contraire, est condamnable, c'est de refuser de soutenir le développement des énergies renouvelables et par dessus le marché, ne rien faire pour réduire les dépenses d'énergie.

Une patinoire fixe en plein air est un luxe qu'on ne peut aujourd'hui se permettre sous nos latitudes. En commission, plusieurs commissaires se sont vantés que Meyrin dispose de la seule patinoire fixe en plein air de Suisse romande et bizarrement, personne ne s'est demandé s'il n'y avait pas de bonnes raisons qui font que les autres y ont renoncé.

L'urgence climatique nous inquiète et plus que les besoins en surfaces de glace. On nous a traité d'idéologues aveugles, mais nous pensons au contraire qu'il faudrait enfin que nous ouvrons tous les yeux sur certaines réalités. Tout le monde s'est plaint de l'incapacité des gouvernements de prendre des mesures appropriées et urgentes à Copenhague en particulier et ici à Meyrin, que sommes-nous prêts à entreprendre ?

En commission, il a aussi été invoqué comme deuxième argument que c'était si chouette de pouvoir patiner au soleil tout en admirant les crêtes du Jura. Nous sommes évidemment d'accord qu'en hiver c'est sympathique de pouvoir venir le dimanche patiner en plein air en famille ou entre amis. Tout comme il est sympathique de pouvoir faire du ski de fond comme nous avons pu en faire la semaine dernière.

Nous pensons toutefois qu'avant de nous lancer tête baissée dans une nouvelle confrontation pour ou contre un nouvel investissement, nous aurions plutôt avantage à discuter et à réfléchir aux autres possibilités que nous aurions, que le marché pourrait nous offrir.

Nous pourrions étudier la possibilité d'une patinoire mobile, si d'autres communes optent pour cette solution, cela mérite peut-être que l'on s'y intéresse également.

Il semblerait, mais nous ne sommes pas des spécialistes et demandons que cela soit étudié, que le bilan énergétique d'une telle patinoire soit bien plus favorable que celui des patinoires fixes. Les patinoires mobiles, telles qu'on les trouve dans de nombreux endroits comme au parc des Bastions, à la place de Sardaigne, à Carouge, consomment certes une quantité importante d'énergie, mais comme elles ne sont mises en service que pendant les périodes où le froid est intense, elles consomment nettement moins que les patinoires fixes que l'on met en glace dès l'automne et ce jusqu'au printemps.

On pourrait également envisager pour améliorer le bilan environnemental une station météo reliée en permanence au groupe froid pour produire l'énergie strictement nécessaire. Ce système permet d'économiser environ 75% d'énergie par rapport à une installation classique. La location ou l'achat d'une patinoire mobile qui de surcroît pourrait s'installer au centre de la Cité, à la période des fêtes, pourrait même trouver des soutiens chez les commerçants du centre commercial.

Les informations que nous avons pu trouver sur Internet démontrent aussi que cela serait financièrement plus supportable. Si le but est d'offrir un loisir comportant une activité physique en plein air et de l'animation pendant les deux mois les plus froids de l'année, une patinoire mobile en plein air, telle qu'on la voit se développer en Suisse romande, semble beaucoup plus adéquate d'un point de vue économique, environnemental et social.

En conclusion, nous ne pouvons décemment pas soutenir cette résolution comme nous l'avons déjà affirmé en commission des sports. Nous demandons en revanche que l'on nous présente un comparatif précis entre l'assainissement de la patinoire fixe en plein air et la location ou l'achat d'une patinoire mobile. Entre la consommation d'énergie de l'une et de l'autre, entre les frais de fonctionnement en général de l'une et de l'autre, ces données permettraient de prendre une décision raisonnée en connaissance de cause et plutôt que de se déterminer maintenant aveuglément pour l'option de l'assainissement de la patinoire actuelle. Si le Conseil administratif et la majorité de ce Conseil municipal estiment pouvoir faire l'économie de ces études et de cette réflexion,

c'est qu'ils ont décidé de provoquer un référendum populaire. Ce que nous déplorons vivement, mais que nous ne craignons pas.

Je vous remercie de votre attention. Vous avez eu beaucoup de courage de m'écouter !
"

M. Mastoura fait part de la position des socialistes:

"La résolution citée ci-dessus, soutenue par les commissaires de la commission des sports dans sa majorité d'affirmer la volonté de maintenir la patinoire extérieure en activité, est le résultat des débats déroulés au sein de cette commission en date du 3 décembre 2009.

Les manifestations sportives, les moments de plaisir des Meyrinoises et Meyrinois ayant fréquenté la patinoire extérieure, sont gravés à jamais dans les mémoires de tous ceux ayant patiné sur cette glace depuis la fin des années septante, plus précisément décembre 1978.

Le développement de la 5ème étape du centre sportif a permis la construction de la patinoire couverte. Celle-ci répond aux attentes des clubs de patineurs, ainsi que des Meyrinoises et Meyrinois non affilié-e-s, qui ont pu exercer leur sport favori et profiter des installations mises à leur service par la Commune.

La construction prochainement du quartier les Vergers va amener plus de monde à fréquenter ces deux lieux sportifs. Or, l'utilisation d'une quantité phénoménale d'ammoniaque avoisinant les 3'600 kg, afin d'offrir une glace de qualité, posera un problème de sécurité pour les futurs résidents de ce quartier destiné à l'habitation.

Afin de se libérer de la contrainte de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) exigé par l'OCIRT, le parti socialiste demande que l'utilisation de la patinoire extérieure soit amenée à trois mois, soit du début du mois de décembre jusqu'à la fin du mois de février.

L'avis des membres du groupe n'étant pas unanime, nous laissons la liberté de vote à chacun."

Au vu des 3'600 kg d'ammoniaque utilisés pour la patinoire extérieure, **M. Schweizer** déclare qu'il est important d'opérer les travaux d'assainissement. De plus, la population meyrinoise augmentant, il estime qu'il serait préférable de garder les deux patinoires pour satisfaire les besoins de la région. Au vu des menaces de référendum, il ajoute que la population sera seule juge du sort définitif de la patinoire extérieure.

Il fait part du soutien de l'UDC à cette résolution.

Suite à certaines remarques, **M. Hamann** rappelle que Lausanne possède également une patinoire extérieure, contrairement à ce qui a été affirmé préalablement. Quant aux patinoires mobiles, il estime qu'au niveau sportif, il est impossible d'en faire une utilisation rationnelle, puisque la qualité de glace obtenue empêche les machines de passer dessus. Il propose de mettre en place un planning d'utilisation de cette patinoire extérieure pour pouvoir répondre à la demande des différents clubs sportifs qui en font usage.

En acceptant les travaux d'assainissement, le Conseil ferait preuve de cohérence par rapport aux investissements déjà effectués et ils reviendraient nettement moins chers que d'opter pour l'achat d'une patinoire mobile. La solution de l'eau glycolée permettrait ainsi de prolonger la durée de vie de la patinoire extérieure et si elle venait à ne plus être conforme, il n'est pas certain que le Conseil voterait favorablement la construction d'une nouvelle patinoire. Il rappelle que l'objectif est également de l'utiliser de manière

restrictive, puisque la patinoire couverte permet de répondre à la demande des clubs sportifs sur une plus longue période.

Il déclare que le PDC votera le maintien de cette patinoire extérieure.

Mme Girardet, en tant que membre du Club des patineurs de Meyrin tout comme Mme Ecuyer, estime que M. Hamann, en tant qu'ancien président du Club des patineurs des Vernets, a parfaitement bien résumé la situation. Elle précise qu'ils connaissent exactement les besoins des clubs. Par conséquent, elle déclare, au nom de l'AIM, que le groupe votera favorablement cette résolution.

Mme Luzzatto fait part de la déclaration des radicaux:

"Sans revenir sur tout ce qui a déjà été dit et surtout après avoir entendu le rapport très complet concernant la commission des sports fait par Mme Girardet, il ressort très clairement que la Commune, lors de la construction de la patinoire couverte a pris toutes les précautions nécessaires et prévu une machinerie suffisamment importante pour maintenir les deux patinoires. Favoriser le sport de glisse nécessiterait pour la Commune l'aménagement de pistes avec des canons à neige, ce qui serait complètement utopique, étant donné que Meyrin favorise la pratique de ce sport par le biais des mercredis de ski. Donc, c'est déjà une bonne façon de contribuer au sports de glisse.

Il a également été longuement discuté des mesures prises afin que l'exploitation soit la plus écologique et la plus sécurisée possible. La patinoire couverte étant très sollicitée, la surface non couverte permet aux Meyrinois de pouvoir en profiter par beau temps. De plus, il faut relever que c'est la seule patinoire existante en plein air au niveau du canton. Par conséquent, au vu de l'utilisation des deux surfaces de glace, le fait de maintenir la patinoire en plein air ne détériorerait pas, de manière aussi significative, comme le prétend notre collègue vert, l'état de notre planète.

Le maintien de cette patinoire est un acte social, puisqu'elle permettrait à l'ensemble des Meyrinois d'en profiter pleinement.

Au nom du parti radical, je vous propose d'accepter cette résolution."

Au vu des besoins en lieux de patinage, **M. Charprier** estime qu'il est important de garder la patinoire extérieure pour satisfaire à la demande de la population. Bien qu'il ne nie pas les dépenses d'énergie supplémentaires, il insiste sur le fait de peser l'intérêt des choses et en particulier l'intérêt de la patinoire par les Meyrinois.

Il informe que le groupe A gauche toute soutiendra cette résolution.

N'ayant pu assister à la commission des sports, **M. Haldemann** voudrait faire un amendement. Il rappelle que les besoins d'assainissement et le fait que les installations ne soient plus adéquates paraissent évidents. De plus, il relève que les besoins de surface de patinage pour les clubs sportifs sont avérés. Néanmoins, il comprend le principal grief du groupe des Verts, concernant la dépense énergétique liée à la fabrication de la glace, mais il explique qu'il existe des possibilités de faire des économies d'énergie, puisque les installations frigorifiques actuelles sont *de facto* des installations de production de chaleur, qui n'est pas toujours récupérée. Raison pour laquelle, **M. Haldemann** propose d'ajouter un point 4 "d'envisager la récupération de la chaleur pour chauffer les installations sportives de la Commune, telles que, par exemple, le Boulodrome".

M. Ragavan met alors aux voix l'amendement de M. Haldemann, qui est accepté par 20 oui, 3 non et 2 abstentions.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Ragavan** passe au vote de la **résolution n° 2010-01** amendée,

présentée par Mmes Renée Ecuyer, Myriam Girardet, Christine Luzzatto et MM. Jacques Charpier, Philippe Hamann, Emile Hubert, Arthur Jimenay, Chadli Mastoura, François Hernot (président), membres présents de la commission des sports, affirmant le besoin de maintenir deux patinoires à Meyrin et de mettre en œuvre l'assainissement de la patinoire extérieure

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal en séance du 16 novembre 2004, validant la révision de l'image directrice du centre sportif;

Vu la décision prise par la commission conjointe des travaux publics et des sports du 12 septembre 2006 de séparer les coûts de la patinoire extérieure de ceux de la patinoire couverte;

Vu l'engagement du Conseil administratif du 21 décembre 2006 de désaffecter l'installation de production de froid de la patinoire extérieure fonctionnant avec 3'600 kg d'ammoniaque, au plus tard à l'arrivée des premiers habitants du quartier des Vergers;

Vu la décision de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) du 29 octobre 2007 selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM);

Vu la décision du Conseil municipal du 23 janvier 2007 d'ajourner la délibération 05/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'880'800.- destiné à l'assainissement de la patinoire extérieure par modification du mode de production et distribution de froid;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 janvier 2010,

D E C I D E

PAR 20 OUI ET 5 NON

1. d'affirmer la volonté de maintenir les deux patinoires de Meyrin en exploitation,
2. de remettre à l'ordre du jour du Conseil municipal la délibération 05/2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'880'800.- destiné à l'assainissement de la patinoire extérieure par modification du mode de production et distribution de froid,
3. de renvoyer cette délibération 05/2007 en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments pour que le montant soit adapté aux nouvelles contraintes liées à la dissociation des travaux de construction de la patinoire couverte.
4. d'envisager la récupération de chaleur pour chauffer les installations sportives telles que, par exemple, le boulodrome.

* * *

6. Résolution n° 2010-02 présentée par Mme Renée Ecuyer, au nom du groupe radical, demandant l'installation d'un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal.

M. Ragavan rapporte que le Bureau propose de renvoyer cet objet en commission de liaison.

Mme Ecuyer fait part du temps requis, en règle générale, pour les votes lors des séances plénières, la séance de ce soir étant probablement l'exception de l'année 2010.

En dépit du fait que la commission de liaison se soit déjà réunie pour essayer de trouver des solutions en limitant l'intervention à une seule personne, mais les résultats se sont révélés peu probants. Les ordres du jour étant très chargés et les votes de plus en plus nombreux, entre l'entrée en matière, les amendements et les votes définitifs des objets politiques, elle remarque que cela prend un temps considérable, allant de trois quarts d'heure à une heure par séance. De plus, elle fait part des difficultés de comptage dues à la mauvaise luminosité de la salle et aux mains qui ne sont pas clairement levées, ce qui oblige parfois le Bureau à recommencer. Pour éviter ces erreurs de comptage, elle propose d'instaurer le vote électronique sans trop de frais, qui donnerait des indications précises et simplifierait la tâche au Bureau lors des votes nominatifs.

M. Ragavan met au vote le renvoi en commission de liaison qui est accepté à l'unanimité.

* * *

7. Motion n° 2010-01 proposée par M. Yvon de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à une mesure de protection des cyclistes, personnes en fauteuil roulant et cyclomotoristes par rapport aux rails du TCMC sur la commune de Meyrin.

En l'absence de M. Yves de Préville, **Mme Rivron** présente la motion en son nom:

"Comme nous désirons développer la mobilité douce à l'intérieur de notre commune et comme il serait absurde de prévoir une piste cyclable sur l'avenue de Vaudagne, vu le trafic très réduit, il nous est apparu important de trouver une solution pour protéger les cyclistes des rails du tram. Un système existe, peut-être même plusieurs: par exemple à Tours, en France, la gorge du rail est remplie d'un polymère élastique; à Amsterdam, les autorités, conscientes de ce problème, sont en train d'étudier les solutions.

Au travers de cette motion, nous demandons au Conseil administratif d'étudier les solutions qui existent sur le marché et de demander des devis, puis de nous faire une proposition sous forme de projet de délibération de la solution qui lui aura semblé la meilleure. Nous en ignorons actuellement le coût, mais nous regretterions beaucoup qu'on refuse de les étudier.

Nous proposons un vote immédiat dans la mesure où chacun sera libre d'adopter ou de refuser le projet, par la suite, en connaissance de cause. Nous vous invitons à vous montrer sensibles à la sécurité des cyclistes et à approuver cette motion."

Au nom du groupe socialiste, **M. Hernot** souhaite apporter un amendement à cette motion, proposant d'étudier la possibilité d'introduire une piste cyclable.

M. Ragavan met aux voix l'amendement du parti socialiste, "de demander au Conseil administratif de lui soumettre dans les plus brefs délais un projet de délibération proposant la mise en place soit de pistes cyclables, soit d'un système empêchant les roues des bicyclettes, cyclomoteurs et fauteuils roulants de s'engager dans les rails du tram TCMC sur les sections de voie, sises sur le territoire communal, qui ne sont pas en site propre." Il est accepté à la majorité évidente.

M. Charprier se montre étonné de l'objectif visé par cette motion, à croire que l'on découvre le vélo. Il trouve qu'un simple usage de précaution devrait suffire aux cyclistes pour parvenir à circuler entre les rails.

Toutefois, **M. Charprier** pourrait envisager que, sur l'avenue de Vaudagne, soit aménagée une piste cyclable.

Il déclare que son groupe refusera cette motion.

M. Schweizer refuse de soutenir cette motion. Il estime que cette modification se réfère en tout et pour tout à 500 mètres de travaux, tout le reste se trouvant en site propre et que, par conséquent, les cyclistes n'ont rien à y faire. Il relève néanmoins que l'élargissement de l'avenue de Vaudagne en direction de l'arrêt Gravière, permet aux amateurs de la petite reine d'y circuler sans difficulté, et estime que la mise en place de ces travaux est donc superflue.

Il pense, tout comme ses collègues socialistes, que l'autre solution serait d'aménager une piste cyclable plutôt que d'injecter un produit dans les rails.

Il déclare que l'UDC ne votera pas favorablement cette motion.

M. Hamann estime que les habitants ne sont pas habitués au tram et propose que le Conseil administratif étudie le coût d'une telle installation. Il préfère cette alternative plutôt que de déplorer des accidents fatals.

Il annonce que le PDC soutiendra cette motion et se montre intéressé par les futures propositions du Conseil administratif en vue peut-être de délimiter les zones les plus dangereuses.

M. Hulliger remarque que l'amendement proposé par les socialistes est tout à fait opportun. Néanmoins, il partage l'avis de M. Charprier concernant la cohabitation du tram et du vélo, mais il comprend que cette motion entre bien dans la tendance actuelle d'éviter tous les risques. Il relève que cette motion n'engage aucun crédit et, une fois le coût déterminé, la délibération finale pourrait être refusée.

Suite à l'approbation de l'amendement, **M. Haldemann** estime que cette motion mérite d'être soutenue afin de faire le point sur une éventuelle nouvelle technologie. Il relève que la motion prévoit des travaux uniquement pour les parties qui ne sont pas en site propre.

Il déclare que le groupe radical votera favorablement cette motion.

M. Dumalle rappelle que, quelque temps auparavant, une femme est décédée en se prenant les roues de sa bicyclette dans les rails. Par ailleurs, il demande que la

Commune soit cohérente, puisqu'elle a subventionné l'achat de deux cents vélos électriques et il trouve regrettable de ne pas assurer les conditions optimales de sécurité pour les cyclistes.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote la **motion n° 2010-01** amendée,

proposée par M. Yvon de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à une mesure de protection des cyclistes, personnes en fauteuil roulant et cyclomotoristes par rapport aux rails du TCMC sur la commune de Meyrin

Vu l'arrivée imminente du tram (TCMC) sur le territoire de la commune de Meyrin avec deux tracés, l'un se terminant à la Gravière et l'autre traversant Meyrin-Village;

Vu la volonté de Meyrin d'encourager la mobilité douce dans son futur plan directeur communal sous la rubrique transport et déplacement;

Vu le danger que représentent les rails de tram pour les cyclistes, personnes en fauteuil roulant et cyclomotoristes, rails dans lesquels peuvent s'engager et se bloquer les roues de ces véhicules et faire chuter leurs utilisateurs;

Le Conseil municipal dans sa séance du 19 janvier 2010,

D E C I D E

PAR 19 OUI ET 6 NON

de demander au Conseil administratif de lui soumettre dans les plus brefs délais un projet de délibération proposant la mise en place soit de pistes cyclables, soit d'un système empêchant les roues des bicyclettes, cyclomoteurs et fauteuils roulants de s'engager dans les rails du tram TCMC sur les sections de voie, sises sur le territoire communal, qui ne sont pas en site propre.

* * *

8. Projets de résolutions

M. Hulliger annonce deux projets de résolution: la première est relative à la mise en place d'un forum sur le site Internet, de manière à ce que la population puisse s'exprimer facilement sur des questions qui lui tiennent à cœur.

De plus, il demande que le concept de communication globale du 28 avril 1997, le rapport Haering, soit repensé et propose une réactualisation de ce dernier.

* * *

9. Projets de motions

Mme Revillet annonce un projet de motion relative à la nécessité de la mixité dans la police municipale.

* * *

10. Propositions individuelles

Concernant les centres sportifs, **M. Hernot** demande qu'une commission des sports & travaux publics, gérance et entretien des bâtiments conjointe soit convoquée afin de se pencher sur la question de vente de petite restauration par les clubs sportifs sans qu'ils n'entrent en conflit avec les buvettes. Cette commission permettrait ainsi de réfléchir à des propositions d'aménagement et d'évolution de cette situation problématique.

M. Devaud relève que ce problème est récurrent et que les clubs viennent demander une autorisation de vente de petite restauration pour renflouer leurs caisses. Dans le budget initial, il rappelle que la construction d'une petite buvette avait été prévue, mais suite à la restriction budgétaire, il avait été décidé d'y renoncer.

De plus, il souligne qu'une convention a été signée avec le gérant du centre sportif, dont le chiffre d'affaires est principalement réalisé durant l'été. Ce dernier se plaint du rendement insuffisant durant l'hiver, ce qui a conduit le Conseil administratif à repousser la convention pour observer les coûts de la buvette du centre sportif et voir s'il y a lieu de partager les frais.

M. Devaud rappelle que le mode de fonctionnement a complètement changé depuis l'arrivée de la patinoire couverte. En effet, le gérant a dû augmenter son personnel pour assurer la location de patins qui se trouve à présent à 250m de la buvette.

M. Devaud demande à M. Hernot de pouvoir finaliser la saison et faire le point de la situation avec le gérant, dans un premier temps, et propose d'organiser, dans un deuxième temps, une commission.

Concernant le déclassement de Cointrin, **M. Hulliger**, souhaiterait que les commissaires de la commission d'urbanisme, mobilité et logement puissent obtenir les observations de la mise à l'enquête publique avant la séance de commission ou, si le dossier est trop important, de pouvoir venir le consulter en Mairie.

M. Sansonnens fait part qu'un résumé sera effectué et donne son accord pour que les documents soient consultables en Mairie.

Mme Rivron signale que des habitants de Meyrin-Village lui ont fait part des difficultés d'accès à leurs domiciles, qui seraient dues à l'afflux d'automobilistes se rendant à Conforama, le samedi et en période de soldes.

Mme Rivron demande au Conseil administratif de placer un agent municipal pour leur faciliter l'accès.

* * *

11. Questions

M. Hulliger a quatre questions:

1) il demande si une séance d'information avec le Canton a eu lieu suite au déclassement de Cointrin.

M. Sansonnens répond que la demande est remontée au niveau du conseiller d'Etat, M. Mark Müller.

2) il se réfère à une proposition qu'il avait faite en séance de commission d'urbanisme, mobilité et logement, suite à la présentation du nouveau réseau de bus de rabattement, dans laquelle il demandait si la Direction générale de la mobilité était disposée à participer à une séance d'information à la population meyrinoise et souhaite savoir si quelque chose a été programmé à ce sujet.

M. Sansonnens répond que l'administration va y pourvoir.

3) **M. Hulliger** voudrait savoir où en est le statut du personnel.

M. Sansonnens déclare que toute une série de blocs a été étudiée par le secrétaire général et le service des ressources humaines. Ils ont également procédé à la classification des différentes professions et les analyses sont en cours. De même, la grille des salaires est encore en discussion.

4) **M. Hulliger** se réfère à la présence de rats détectée près de la Mairie. Il se demande si la Mairie est en train de couler et si les rats quittent le navire.

M. Sansonnens rappelle que, selon des études très sérieuses, il faut compter un rat par habitant: il y a donc un nombre important de ces rongeurs sur la Commune qui se sont manifestés ces derniers temps suite à l'apparition de la neige. De plus, il dénote la présence d'un goûteur parmi les rats qui se sacrifie pour le bien-être de la communauté des rongeurs. Néanmoins, en vue de rassurer M. Hulliger, **M. Sansonnens** répond que M. Chatelain a déjà mis des appâts et signale que la Commune n'est pas en train de sombrer.

Mme Doudin signale que l'éclairage entre le feu et le giratoire de la rue de la Prulay ne fonctionne pas depuis quelque temps et voudrait en connaître la raison.

M. Devaud affirme que les SIG ont été prévenus et va faire en sorte de les relancer.

Concernant le réseau de rabattement des bus, **Mme Doudin** propose d'organiser une séance publique afin de répondre aux interrogations de la population ou alors de prévoir un dossier dans le *Meyrin Ensemble*. Elle demande si des abris bus sont prévus

à proximité de l'Hôpital de la Tour, puisqu'actuellement les arrêts des bus de rabattement sont difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

M. Sansonnens répond que ces informations feront l'objet d'un dossier dans le prochain numéro du *Meyrin Ensemble* et la population sera tenue au courant de l'évolution du dossier. Après la mise en service de la Direttissima, il rappelle que les tracés seront différents. Pour ce qui est de l'hôpital de la Tour, **M. Sansonnens** signale qu'il n'y a jamais eu d'abris bus.

Mme Ecuyer donne la parole à Mme Girardet tout en précisant que cette dernière n'a pas rédigé sa question de manière explicite.

Concernant le fonctionnement de la présidence du Conseil municipal, **Mme Girardet** rappelle que cette fonction implique un devoir de représentativité du Conseil municipal. Elle ne met nullement en doute les compétences de M. Ragavan, mais relève qu'il brille par ses absences non excusées lors de diverses manifestations officielles de la Commune ou d'associations diverses, telles que les Mérites meyrinois, la remise des clés du tonne-pompe, le Noël de l'Association pour la Promotion de la Culture des Jeunes Meyrinois. Elle suggère qu'en cas d'empêchement, le président applique le règlement du Conseil municipal en se faisant remplacer par le vice-président ou un membre du Bureau ou alors qu'il admette, comme d'autres l'ont fait avant lui, que cette charge n'est pas compatible avec son activité professionnelle. Elle se demande comment le président compte tenir ses engagements jusqu'à la fin de son mandat sans crise cardiaque et mériter ses CHF 1'000.- d'indemnités. Elle précise qu'elle n'est pas la seule à faire part de son mécontentement.

M. Ragavan prend note de ces éléments et répond toutefois qu'il est plus facile de faire la liste des dysfonctionnements que des points positifs. Néanmoins, il lui semble remplir ses fonctions de président, mais admet qu'il n'est pas parfait et promet de s'améliorer.

Au sujet de la portion de route au rond-point entre la route de Mategnin et celle de Meyrin en direction de la ville, **Mme Ecuyer** demande s'il est prévu d'élargir la route afin d'éviter une longue attente pour les automobilistes qui veulent tourner à droite sur la route de Meyrin. Elle relève qu'il n'y a que deux files et que la plupart des gens force le passage par le garage Nissan, ce qui est peu agréable pour les personnes y travaillant.

M. Sansonnens répond qu'il n'y a pas d'élargissement prévu dans ce secteur.

M. Schweizer a appris que les employés devraient prochainement être soumis au paiement de leurs places de parking et estime qu'il s'agit d'une réduction de salaire déguisée. Il se montre totalement opposé à cette façon de faire et rappelle que le DIP (Département de l'instruction publique) met à disposition des enseignants des places de parkings.

Il demande que cette idée soit abandonnée et avertit qu'il interviendra au niveau du budget ou sous la forme d'une résolution.

M. Sansonnens répond qu'un plan de mobilité d'entreprise a été proposé aux collaborateurs-trices de la commune de Meyrin et qu'une rencontre a été programmée avec l'ensemble du personnel. Il rappelle que la commune de Meyrin doit faire preuve d'exemplarité en ce qui concerne les questions de mobilité, le but de l'opération étant de diminuer l'empreinte écologique. Avant de monter aux barricades, il demande à M. Schweizer d'attendre que les discussions suivent leurs cours et le Conseil municipal sera informé des suites de ce dossier.

* * *

La séance est levée à 20h40/BNE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en date
du 18 février 2010.

Le 1^{er} secrétaire:

Le président:

Placide ISWALA

Surane RAGAVAN